

## DÉCISION DU MAIRE

Décision N°04-2024	MOYENS GENERAUX <u>MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Marché n° 2023-36 : Mission de coordinateur SPS relative au projet de construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase</li> </ul>
-----------------------	---

**Le Maire,**

VU le Code de la commande publique ;  
 VU le Code général des collectivités territoriales ;  
 VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;  
 VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;  
 Vu la consultation lancée le 31 octobre 2023,  
 VU le rapport d'analyse des offres établi par les services ;  
 CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

**Prend la décision suivante :**

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public n° 2023-36 de mission de coordinateur SPS relative au projet de construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase aux conditions suivantes :

Attributaires	Montant HT du marché
SARL ATAE 12 AVENUE JULES VERNE 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE	15 946.00 € HT

Article 2. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 12 mars 2024

Par délégation du Conseil Municipal,  
**Xavier Bonnet**  
 Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **15 MARS 2024**

et affichée

le **15 MARS 2024**

**Pour le Maire  
empêché**

**Laurence LUNEAU**

